

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

REDEVANCES POUR L'ÉLIMINATION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES : LES MUNICIPALITÉS ET LES CITOYENS GAGNANTS

Québec, le 6 juin 2006 - L'Union des municipalités du Québec (UMQ), a participé aujourd'hui à l'annonce du nouveau *Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles*, faite par le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, monsieur Claude Béchar. Pour le président de l'UMQ et maire de Sherbrooke, monsieur Jean Perrault, il s'agit d'un gain important pour les municipalités qui recevront, à compter du 23 juin prochain, date de l'entrée en vigueur du Règlement sur les redevances exigibles pour l'élimination des matières résiduelles, 85 % des redevances perçues annuellement par les exploitants des sites d'enfouissement. Un gain net estimé à près de 25 millions de dollars pour les municipalités.

« La gestion des matières résiduelles et le développement durable sont des sujets qui préoccupent l'UMQ depuis de nombreuses années. L'annonce d'aujourd'hui est profitable pour les municipalités québécoises, car elle représente un gain financier important et une diversification de leur fiscalité. Les municipalités recevront au moins l'équivalent du montant des redevances qu'elles paient pour l'élimination des ordures ménagères de leurs citoyens. Et, les redevances reçues seront dédiées au financement des activités municipales reliées à la gestion des matières résiduelles. Une formule gagnant-gagnante, pour le citoyen et les municipalités », a déclaré monsieur Jean Perrault.

Depuis l'adoption de la Politique québécoise de la gestion des matières résiduelles 1998-2008, l'UMQ a fait valoir aux représentants du gouvernement du Québec que les municipalités avaient besoin des moyens législatifs, réglementaires, fiscaux et financiers pour l'atteinte des objectifs prévus dans cette politique. L'UMQ a d'ailleurs travaillé en étroite collaboration avec le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs pour faire progresser la société québécoise dans la voie du développement durable. Elle est particulièrement fière d'avoir convaincu tous les partenaires d'inclure ces mesures dans la nouvelle entente de partenariat fiscal et financier entre le gouvernement du Québec et les municipalités.

« La nouvelle entente de partenariat fiscal et financier entre Québec et les municipalités, signée le 27 avril dernier, prévoit de nouvelles sources de revenus pour les municipalités et un réel partenariat avec le gouvernement. Le programme annoncé aujourd'hui découle de cette entente. Il prévoit une co-gestion gouvernement-municipalités. C'est un pas en avant vers une plus grande autonomie fiscale et un meilleur développement durable et j'en suis fort heureux », a ajouté monsieur Perrault.

L'UMQ, dont la structure est centrée sur les besoins du milieu municipal québécois, s'affirme par ses réalisations comme le partenaire le plus crédible, le plus pertinent et le plus sollicité pour concerter les efforts et répondre aux attentes des municipalités du Québec de toutes tailles et de toutes les régions. Depuis sa fondation en 1919, l'UMQ prend part à tous les débats et joue un rôle de premier plan dans la défense des municipalités et de leurs citoyens. Par son action, elle favorise la reconnaissance réelle de l'autonomie politique et financière des municipalités québécoises.

-30-

Source : Josée Maryse Sauvageau
UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC

Renseignements : François Sormany
Directeur des communications
Tél. : (514) 282-7700 poste 265 - Cellulaire : (514) 910-7272